

Société Générale SCF
Société Anonyme au capital de 150.000.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
479 755 480 RCS NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MAI 2015**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts de la Société et des dispositions du Livre Deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous avons par ailleurs réunis pour vous demander de vous prononcer sur :

- la ratification de la cooptation de Madame Claire DUMAS en qualité d'Administrateur,
- la ratification de la cooptation de Monsieur Thierry SAMIN en qualité d'Administrateur.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE**

Nous vous rappelons que :

- ✓ Le Conseil d'Administration du 24 mars 2014 a coopté Monsieur Jean-Louis FORT en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur François FROMENT-MEURICE, démissionnaire.
- ✓ L'Assemblée Générale du 14 mai 2014 a nommé Monsieur Grégoire SIMON-BARBOUX en qualité de nouvel Administrateur.
- ✓ Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2014 a :
 - coopté Madame Claire DUMAS en qualité d'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle GUILLOU, démissionnaire,
 - coopté Monsieur Thierry SAMIN en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Gérard GARDELLA, démissionnaire,

- nommé Madame Claire DUMAS en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Isabelle GUILLOU, démissionnaire,
- renouvelé le mandat du cabinet CAILLIAU, DEDOUIT ET ASSOCIES, Contrôleur spécifique titulaire et nommé Monsieur Rémi SAVOURNIN, Contrôleur spécifique suppléant, en remplacement de Monsieur Didier CARDON, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

A- Evolution des actifs au cours de l'année 2014

A fin décembre 2014, le cover pool (portefeuille d'actifs éligibles) d'un montant de 11.746,81 millions d'euros, constitué principalement de créances de prêts aux collectivités locales françaises ou garantis par celles-ci, se décomposait comme suit :

Pays et Nature d'exposition (en millions d'euros)	Encours en millions d'euros	% du cover Pool
France		
Régions	942	8,0%
Départements	2 420	20,6%
Communes et Groupements de Communes	2 642	22,5%
Etablissements de Santé	1 658	14,1%
Universités, syndicats (transports, gestion des eaux...)	737	6,3%
Expositions garanties par credit export	1 500	12,8%
Souverain	316	2,7%
Autres	226	1,9%
Total France	10 441	88,9%
Autriche		
Expositions garanties par credit export	28	0,2%
Total Autriche	28	0,2%
Belgique		
Régions	65	0,6%
Total Belgique	65	0,6%
Norvège		
Expositions garanties par credit export	120	1,0%
Total Norvège	120	1,0%
Allemagne		
Expositions garanties par credit export	305	2,6%
Total Allemagne	305	2,6%
USA		
Expositions garanties par credit export	190	1,6%
Total USA	190	1,6%
Gulf Cooperation Council		
Expositions garanties par un souverain	306	2,6%
Total Gulf Cooperation Council	306	2,6%
Institution Supranationale		
Expositions garanties par un supranational	293	2,5%
Total Institution Supranationale	293	2,5%
Total	11 747	100,0%

Parmi les contreparties de type "Autres", se trouvent essentiellement des chambres de commerce et des entreprises portuaires.

En 2014, Société Générale SCF a maintenu un cover pool diversifié et élargi les actifs remis en pleine propriété à titre de garantie à des prêts garantis par les agences de crédit-export d'Autriche.

Répartition géographique du Cover Pool	Encours en millions d'euros	% du pool
Alsace	130	1,10%
Aquitaine	312	2,66%
Auvergne	140	1,19%
Basse-Normandie	166	1,41%
Bourgogne	258	2,20%
Bretagne	169	1,44%
Centre	214	1,82%
Champagne-Ardenne	89	0,76%
Corse	11	0,09%
Dom-Tom	0	0,00%
Franche-Comté	125	1,07%
Haute-Normandie	272	2,31%
Ile-de-France	2053	17,48%
Languedoc-Roussillon	313	2,67%
Limousin	57	0,49%
Lorraine	551	4,69%
Midi-Pyrénées	264	2,25%
Nord-Pas-de-Calais	630	5,36%
Pays de la Loire	397	3,38%
Picardie	177	1,51%
Poitou-Charentes	162	1,38%
Provence-Alpes-Côte d Azur	939	8,00%
Rhone-Alpes	1195	10,17%
Souverain	1 816	15,46%
Total France	10 441	88,88%
Total Allemagne	305	2,59%
Total Autriche	28	0,24%
Total Belgique	65	0,55%
Total USA	190	1,61%
Total GCC	306	2,61%
Total Norvège	120	1,02%
Total Supranational	293	2,49%
Total	11 747	100,00%

Le portefeuille est composé de créances saines, il n'y a pas eu de cas de défaut depuis la mobilisation de ces créances.

Au cours de l'année 2014, dans le cadre d'une gestion active du *cover pool* et afin de satisfaire le taux de surdimensionnement sur les émissions obligataires, de nouvelles créances ont été mobilisées :

- Rechargement de 27.461.775,89 euros le 28 janvier 2014,
- Rechargement de 26.808.958,95 euros le 28 janvier 2014,
- Rechargement de 104.022.610,81 euros le 3 mars 2014,
- Rechargement de 19.797.756,36 euros le 14 mars 2014,
- Rechargement de 8.600.650,09 euros le 8 avril 2014,
- Rechargement de 163.121.008,03 euros le 9 avril 2014,
- Rechargement de 22.428.492,26 euros le 27 mai 2014,
- Rechargement de 44.795.422,55 euros le 10 juin 2014,
- Rechargement de 43.410.332,99 euros le 10 juin 2014,
- Rechargement de 8.219.287,07 euros le 30 juin 2014,
- Rechargement de 28.551.312,94 euros le 30 juillet 2014,
- Rechargement de 61.939.204,38 euros le 1 août 2014,
- Rechargement de 29.438.886,85 euros le 23 septembre 2014 et
- Rechargement de 43.872.825,34 euros le 23 septembre 2014.

Soit un total de 632.468.524,51 euros sur l'année 2014.

Les nouvelles créances mobilisées sont des prêts aux collectivités locales françaises ou garantis par celles-ci, des prêts garantis par des agences de crédit-export et des partenariats public-privé contractés par l'Etat ou les collectivités territoriales.

A fin 2014, les valeurs de remplacement représentent un total de 219 millions d'euros, entièrement constituées de dépôts à vue ou à terme intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs représentent 2,28 % de l'encours d'Obligations Foncières (contre un plafond imposé par la loi de 15 %).

B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège au cours de l'année 2014

Au cours de l'exercice 2014, Société Générale SCF a réalisé les émissions obligataires suivantes :

- Série 34 : Montant nominal de 100 millions d'euros à EIB3M + 0,13 %, échéance le 25 mars 2017 ;
- Série 35 : Montant nominal de 200 millions d'euros à EIB3M + 0,03 %, échéance le 25 juin 2015 ;
- Série 36 : Montant nominal de 200 millions d'euros à EIB3M + 0,10 %, échéance le 25 juin 2017 ;
- Série 37 : Montant nominal de 800 millions d'euros à EIB3M + 0,39 %, échéance le 25 juin 2028.

La Société a remboursé à échéance les séries d'obligations suivantes :

- Série 4 : Montant nominal de 259 millions de dollars LIB3M + 1,42 %, échéance 19 mars 2014 ;
- Série 6 : Montant nominal de 76,5 millions de dollars à LIB3M + 1,47 %, échéance 19 juin 2014 ;
- Série 19 : Montant nominal de 30 millions d'euros à 3,078 %, échéance 29 juillet 2014.

Par ailleurs, la Société a racheté sur le secondaire les séries suivantes et a procédé à leur annulation :

- Série 11 : Montant nominal de 75 millions d'euros, échéance initiale au 19 juin 2019, rachetée le 16 juin 2014 ;
- Série 22 : Montant nominal de 30 millions d'euros, échéance initiale au 29 juillet 2019, rachetée le 16 juin 2014.

L'encours d'Obligations Foncières à fin décembre 2014 s'établit à 9.902,93 millions d'euros (dont 242,13 millions d'euros d'intérêts courus).

Le programme EMTN a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 10 juin 2014. A cette occasion, le Prospectus de Base a été mis en conformité avec les évolutions du cadre légal et réglementaire.

Depuis, il a été supplémenté le 24 octobre 2014 afin d'incorporer les états financiers au 30 juin 2014.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Suite aux travaux de renforcement de son ALM réalisés en 2013, Société Générale SCF a été en mesure de procéder à de nouvelles émissions pour un total de 1.300 millions d'euros au cours de l'année 2014, ceci en améliorant l'équilibre actifs / passifs qui se traduit par l'absence d'impasse de couverture sur toute la durée de vie des obligations foncières et ceci sans recours aux réserves dont disposent le groupe SOCIETE GENERALE.

Au cours de l'année 2014, Société Générale SCF a également adapté son dispositif opérationnel afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires en termes de reportings, ceci dans des délais très courts.

Ainsi, Société Générale SCF produit les reportings LCR et NSFR à destination de l'ACPR suivant les calendriers règlementaires.

Par ailleurs, Société Générale SCF produit à destination de l'ACPR, depuis l'arrêté du 30 septembre 2014, les reportings mentionnés par le décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 et l'arrêté du 26 mai 2014 relatifs à l'amélioration du cadre prudentiel des régimes d'obligations sécurisées :

- le rapport sur le ratio de couverture qui inclut désormais des éléments complémentaires relatifs aux expositions sur les entreprises liées ;
- les éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie à 180 jours mentionnée à l'article R 513-7 du Code monétaire et financier ;

- l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs considérés à l'article 12 du règlement CRBF n° 99-10 ;
- l'estimation mentionnée à l'article 12 du règlement CRBF n° 99-10 des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles disponibles et de prévisions de nouvelle production sous des hypothèses conservatrices, ainsi que leurs modalités d'élaboration (plan de couverture annuel).

Enfin, la dégradation de la notation de la France par S&P le 8 novembre 2013 avait entraîné la dégradation de la notation des obligations foncières émises par Société Générale SCF de AAA à AA+ le 15 novembre 2013 avec une perspective révisée à « Stable » (précédemment « Négative »). En effet, dans l'ancienne méthodologie S&P, la notation des obligations sécurisées était capée à 1 cran au dessus de celle du souverain de la majorité des expositions du cover pool.

Suite à une révision de sa méthodologie, Société Générale SCF a retrouvé le 21 octobre 2014 la notation S&P AAA avec Outlook négatif.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

A- Risque de Crédit

Il convient de préciser que malgré un objet social large conformément aux possibilités conférées par les dispositions des articles L 513-2 et suivants du Code monétaire et financier, Société Générale SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement d'expositions sur des personnes publiques ou garanties par celles-ci et bénéficiant des meilleures notations.

Du fait, d'une part, de sa consolidation intégrale au sein de SOCIETE GENERALE et, d'autre part, des conventions d'assistance et de gestion conclues avec SOCIETE GENERALE, les procédures de mesure et surveillance des risques applicables sont celles en vigueur au sein de SOCIETE GENERALE. En particulier, toute opération est sujette à un dossier de crédit visé par la direction des risques du Groupe.

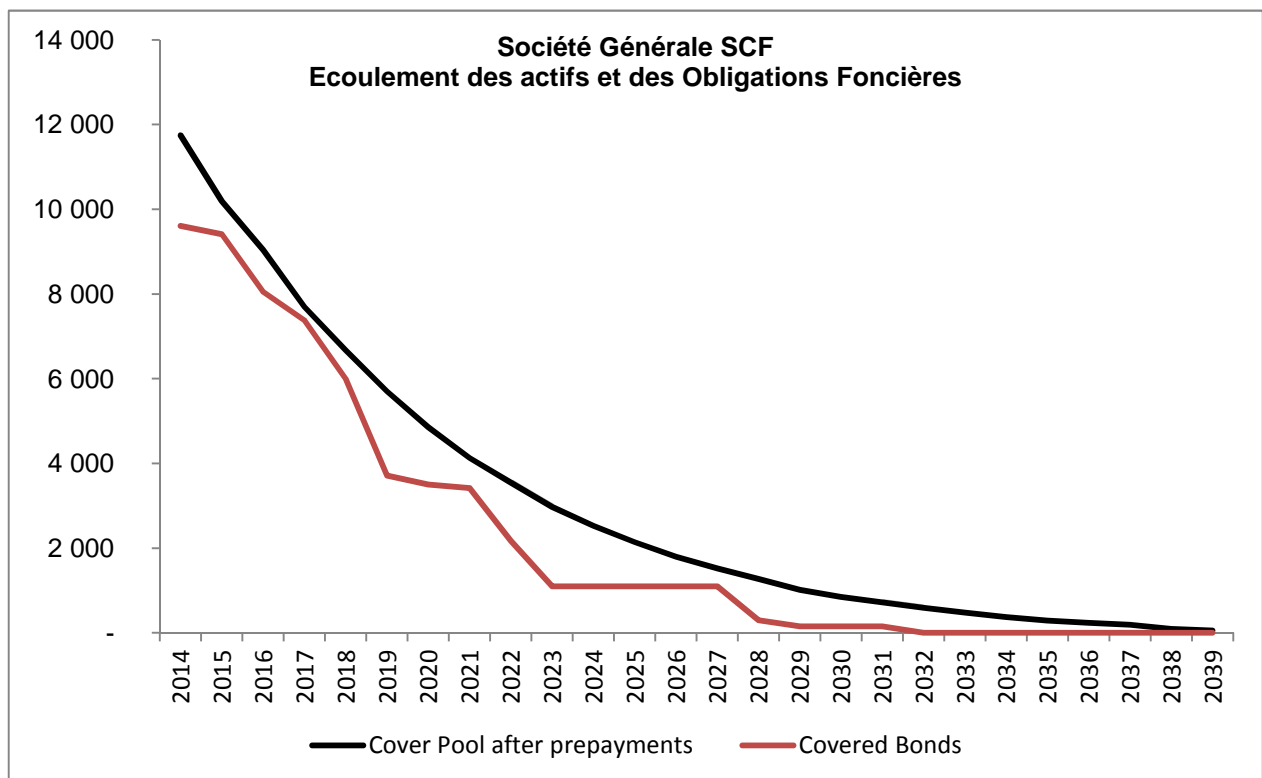
Par ailleurs, l'éligibilité des prêts aux personnes publiques, telle que définie par les textes applicables, est validée par échantillon ou au cas par cas par le Contrôleur Spécifique avant tout transfert d'actifs à Société Générale SCF. La composition des actifs remis en garantie en faveur de Société Générale SCF est soumise à des critères de diversification des risques encadrés par les agences de notation.

Société Générale SCF respecte les règles prévues par l'article L 513-12 du Code monétaire et financier. A ce titre, le ratio de couverture, représenté par le rapport des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant pondérés, sur les dettes bénéficiant du privilège de la loi, doit être supérieur à 105 %.

Au 31 décembre 2014, le ratio de couverture au sens réglementaire s'établissait à 119,5 %.

La loi spécifique aux sociétés de crédit foncier impose également le respect d'une limite de 15 % du montant des valeurs de remplacement (trésorerie disponible et placée) par rapport à l'encours des Obligations Foncières. A fin décembre 2014, les valeurs de remplacement représentent un total de 219 millions d'euros, entièrement constitué de dépôts à vue ou à terme intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs représentent 2,28 % de l'encours d'Obligations Foncières.

Conformément à la procédure de contrôle de couverture prévisionnelle qui vise à s'assurer qu'il n'y a pas d'impasse de couverture et de gap de liquidité significatif tout au long de la vie des Obligations Foncières émises, et sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 1,256 %, correspondant au taux moyen historique, aucune impasse de couverture n'est observée.



Le risque de crédit pris par les investisseurs sur le pool d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie est également couvert par un surdimensionnement en actifs par rapport aux émissions d'Obligations Foncières. Un taux de surdimensionnement dynamique minimum est calculé par les agences de notation en application de leurs méthodologies et tenant compte de différents critères quantitatifs et qualitatifs en matière de qualité des actifs : risque de défaut des débiteurs, taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

B- Risque de Taux et de Change

En matière de risque de taux, Société Générale SCF se conforme à une politique stricte d'immunisation. La conclusion de contrats de swaps de couverture ad hoc permet ainsi de

crystalliser, dès l'émission, une marge fixe, toute variation des taux d'intérêt ayant des effets parallèles à l'actif et au passif de Société Générale SCF par la suite.

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des « *gaps* » calculés sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SCF à production arrêtée, détaillés sur les 15 ans à venir avec des « *gaps* » mensuels sur les six premiers mois puis annuels sur les années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Au 31 décembre 2014, la sensibilité de Société Générale SCF à un choc de 100 points de base s'élève à -0,01 million d'euros pour une limite de 3,75 millions d'euros.

La décomposition est la suivante :

- Court terme : -0,01 million d'euros,
- Moyen terme : 0 million d'euros,
- Long terme : 0 million d'euros.

La sensibilité globale représente 0,002 % des fonds propres.

Pour les émissions en USD, Société Générale SCF a éliminé le risque de change par la mise en place de swaps financiers de couverture EUR/USD. De ce fait, Société Générale SCF n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

En matière de risque de transformation, par nature, Société Générale SCF n'y est pas exposée, la maturité des prêts à l'actif correspondant exactement à celle des Obligations Foncières émises.

C- Risque de Liquidité

Les opérations courantes de Société Générale SCF sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité :

- les émissions obligataires sont adossées à des prêts à SOCIETE GENERALE,
- les ressources de Société Générale SCF sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs,
- la trésorerie de Société Générale SCF est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

Quant à la surveillance de la liquidité à court terme, Société Générale SCF a respecté le coefficient de liquidité pour l'année 2014. Au 31 décembre 2014, elle présente un excédent de liquidité court terme (< 1 mois) de 9,48 millions d'euros.

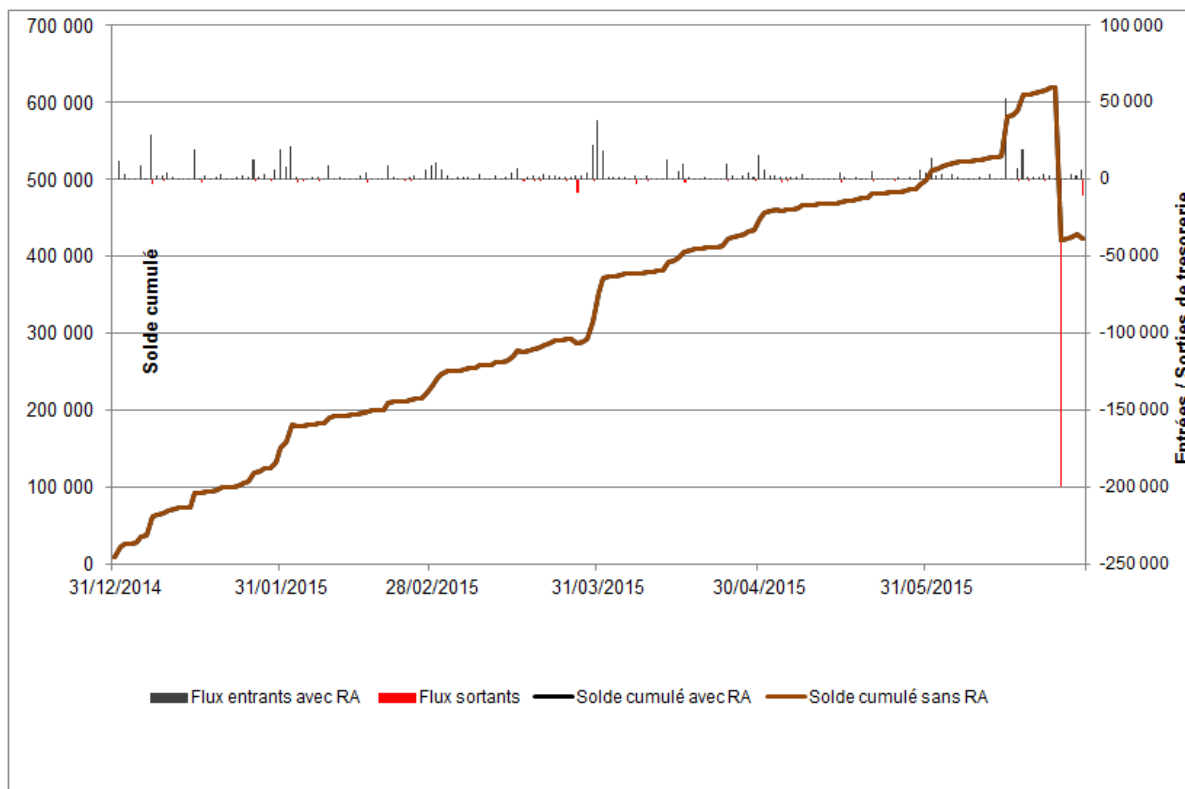
Quant au LCR, celui-ci est produit mensuellement et fait apparaître de manière similaire un excédent de liquidité en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité ainsi que l'absence de cap sur les inflows.

Le risque de liquidité est également apprécié par transparence en évaluant le besoin de liquidité entre les flux des Obligations Foncières et les flux des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie.

La liquidité à 180 jours de Société Générale SCF est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- Les flux de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie.
- Les sorties de trésorerie correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux encaissements de principal et intérêt des échéances des Obligations Foncières émises.
- Une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes. Le solde de trésorerie initial est déclaré au jour « zéro ». Il correspond aux soldes des comptes et des dépôts à vue disponibles.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 31 décembre 2014. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre que l'on retrouve dans le rapport sur la qualité des actifs. Celui-ci s'établit à 0 % au 31 décembre 2014.



A partir du 31 décembre 2014, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive et correspond au solde du premier jour du trimestre.

Toutefois, en cas de position de liquidité négative, Société Générale SCF est dotée de ressources disponibles qui consistent principalement en :

- Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France après application des différentes décotes (pour la partie excédant 105 % des ressources privilégiées)
- Valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier.

Au premier jour, après prise en compte des décotes applicables, le montant des Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 1.258,93 millions d'euros. De plus, au premier jour, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du code monétaire et financier représentent un total de 210 millions d'euros.

Au dernier jour, après prise en compte des décotes applicables et sans hypothèses de rechargement d'actifs, le montant des Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 996,45 millions d'euros. Les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier représentent un total de 210,07 millions d'euros.

D- Risque Opérationnel

Société Générale SCF sous-traite la gestion de ses opérations à différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE dans le cadre des conventions d'assistance, d'externalisation et de gestion et recouvrement conclues à la création de la Société.

Ainsi, le risque opérationnel lié à Société Générale SCF est intégré dans le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel de SOCIETE GENERALE. La gestion des opérations est intégrée dans les outils et systèmes de SOCIETE GENERALE en limitant les opérations manuelles, voire en les rendant presque inexistantes.

Néanmoins, Société Générale SCF dispose de son propre RCSA qui fait apparaître un risque résiduel « Faible ».

E- Risques de nature Sociale et Environnementale

Société Générale SCF n'est pas exposée à des risques de nature sociale et environnementale.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun événement majeur concernant l'activité de la Société n'est connu à ce jour. Notre Société poursuivra sur 2015 la gestion de ses actifs.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune participation et, par conséquent, n'a pas de filiale.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous précisons que la Société n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 31 décembre 2014, à hauteur de 14.999.994 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 6 actions (0,01 %) par 6 autres personnes morales appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Néant.

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE 2 ET SON DECRET D'APPLICATION DU 24 AVRIL 2012

L'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012 étendent les obligations, notamment pour les entreprises émettant des titres sur un marché réglementé, de publier dans le rapport de gestion des informations sur les «

conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable ».

Cependant, Société Générale SCF ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe Société Générale et présentées dans son rapport de gestion.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

RESULTATS, SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT

En application de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous devons vous présenter une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Au 31 décembre 2014, le bilan présente un total de 10.154,9 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2013, le total de bilan était de 9.195,4 millions d'euros. La hausse de la taille du bilan s'explique principalement par les émissions dites *retained* (souscrites par Société Générale).

Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Total Actif	10.154,9	9.195,4
Dont Prêts octroyés à SG	9.831,3	8.898,8
Total Fonds Propres	214,2	207,2

A- Bilan Actif

Les comptes courants domiciliés à l'Agence des Banques de SOCIETE GENERALE et en Banque Centrale présentent un solde de 9,48 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le remplacement des fonds propres auprès de SOCIETE GENERALE constitue une créance vis-à-vis de SOCIETE GENERALE de 210,011 millions d'euros dont 0,011 million d'euros d'intérêts courus.

La liquidité levée par l'émission des Obligations Foncières et replacée auprès de SOCIETE GENERALE sous forme de prêts à terme s'élève à 9.621,32 millions d'euros dont 11.12 millions d'euros d'intérêts courus.

Les comptes de régularisation comprennent les éléments ci-dessous :

- les pertes à étaler d'un montant de 15.73 millions d'euros correspondent à des soultes de swaps de micro-couverture restants à lisser sur la durée de vie de ces derniers ;
- les charges à répartir d'un montant de 5.56 millions d'euros représentent la partie non courue des primes d'émissions sur Obligations Foncières à étaler sur la durée de vie de ces dernières ;
- les produits à recevoir d'un montant de 292.77 millions d'euros correspondent aux intérêts sur swaps de taux à recevoir à la clôture de l'exercice et les intérêts sur swaps de devise à recevoir ;
- le solde de 0.035 million d'euros des comptes de régularisation divers correspond aux créances sur divers débiteurs.

B- Bilan Passif

L'encours d'Obligations Foncières au 31 décembre 2014 est de 9,436.54 millions d'euros et 566.25 millions USD (comprenant respectivement 240.69 millions d'euros et 1.75 million USD d'intérêts courus non échus).

Les autres passifs représentent l'impôt sur les sociétés de 4.16 millions d'euros.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éléments suivants :

- les intérêts sur swaps de taux à payer et aux intérêts sur swaps de devise à payer représentent 9.06 millions d'euros ;
- les dettes fournisseurs représentent 3,34 millions d'euros
- les produits constatés d'avance d'un montant de 15.73 millions d'euros représentent les gains sur prime d'émission sur les Obligations Foncières ;
- le solde de 5.51 millions d'euros représente les gains sur les soultes des swaps restants à étaler sur la durée de vie de ces derniers.

Le capital social de la Société est demeuré à 150 millions d'euros au cours de l'exercice et les réserves se montent à 2.86 millions d'euros.

La Société n'ayant jamais distribué de dividendes, le report à nouveau s'élève à 54.31 millions d'euros.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 6.99 millions d'euros au 31 décembre 2014.

C- Compte de Résultat

Les principaux postes du compte de résultat sont :

- les intérêts liés aux créances de prêts qui représentent un produit de 125.55 millions d'euros ;
- les autres intérêts et produits qui représentent un produit de 406.34 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte fixe des swaps de couverture ainsi que des indemnités de rupture des swaps des séries 11 et 22 ;
- les intérêts liés aux Obligations Foncières ainsi que les primes de remboursement anticipés des séries 11 et 22 qui représentent une charge de 364.71 millions d'euros ;
- les autres intérêts ou charges assimilés qui représentent une charge de 149.75 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte variable des swaps de couverture ;
- l'impact lié à l'amortissement des primes d'émission qui représentent une charge de 1,7 million.

Ainsi, le produit net bancaire s'élève à 15.695 millions d'euros au 31 décembre 2014 en baisse de 47 % par rapport à l'année 2013. Cette évolution s'explique par les effets combinés suivants :

- reclassement des conventions du bloc autres charges d'exploitations bancaires en charges générales d'exploitation,
- le coût net de l'opération de rachat sur le secondaire des séries 11 et 22 et
- une base de comparaison 2013 comportant des éléments exceptionnels et non récurrents.

Les frais généraux représentant des charges de structure de 4.52 millions d'euros, en hausse de 107% par rapport à l'année précédente en raison du reclassement des conventions du bloc autres charges d'exploitations bancaires en charges générales d'exploitation.

Ainsi, le bénéfice net après impôt s'élève à 6,989 millions d'euros, en baisse de 59 % en raison du coût net de l'opération de rachat sur le secondaire des séries 11 et 22 et d'une base de comparaison 2013 comportant des éléments exceptionnels et non récurrents.

D- Situation Financière et Ratios Prudentiels

Au 31 décembre 2014, les fonds propres de Société Générale SCF s'élèvent à 214.16 millions d'euros.

E- Endettement

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la Société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter que principalement sous forme d'Obligations Foncières. Ces dernières ont pour objet de financer des créances de prêts garanties par le pool d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie et sont remboursées grâce aux produits de ces créances.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de Société Générale SCF est tributaire du respect du ratio de couverture dont il est fait mention dans le chapitre sur le risque de crédit.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint en annexe le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2014 et du 31 décembre 2013 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs par date d'échéance.

Au 31 décembre 2014 :

Montants en milliers d'euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	0,48	0,18	0	-5,96	-5,30

Au 31 décembre 2013 :

Montants en milliers d'euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	0	4,05	0	1,2	5,25

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges, de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 6.988.533,79 euros.

Nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et d'affecter le bénéfice de l'exercice de 6.988.533,79 euros, augmenté du report à nouveau antérieur, créditeur de 54.311.631,37 euros, soit un résultat à affecter de 61.300.165,16 euros, de la manière suivante :

A la réserve légale : 349.426,69 euros,
A la réserve libre : 0,00 euro,
Versement de dividende : 0,00 euro,
Au report à nouveau : 60.950.738,47 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article R 228-90 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Nous vous informons que, compte tenu de l'absence de personnel salarié, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Société Générale SCF a signé le 30 janvier 2014 l'avenant n° 2 de la convention réglementée de gestion et recouvrement, celle-ci ayant été préalablement approuvée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2013.

SITUATION DES MANDATS

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la décision du Conseil d'Administration, faite à titre provisoire lors de sa séance du 19 décembre 2014, de nommer Madame Claire DUMAS aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle GUILLOU, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la décision du Conseil d'Administration, faite à titre provisoire lors de sa séance du 19 décembre 2014, de nommer Monsieur Thierry SAMIN aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Gérard GARDELLA, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

JETONS DE PRESENCE

Vous aurez à vous prononcer sur le montant global des jetons de présence à attribuer aux Administrateurs, que nous vous proposons de fixer à la somme de 4.000 euros.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des Administrateurs.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de la Société. Pour les mandataires sociaux de la Société exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par la Société sont inclus.

A ce titre, aucune rémunération et avantage des mandataires sociaux n'est à mentionner.

QUITUS

Vous aurez également à donner quitus aux Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (En milliers d'EUR)	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Nombre d'actions émises	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
ordinaires	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
Résultats globaux des opérations effectives (En milliers d'EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes	530 195	542 450	581 213	687 008	484 567
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	11 176	27 456	20 288	18 983	14 152
Impôt sur les bénéfices	(4 187)	(10 432)	(7 303)	(6 799)	(4 958)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	6 989	17 024	12 985	12 184	9 193
Distribution de dividendes					
Résultats des opérations par action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,47	1,13	0,87	0,81	0,61
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,47	1,13	0,87	0,81	0,61
Dividende versé à chaque action					
Personnel					
Nombre de salariés		-			
Montant de la masse salariale (En milliers d'EUR)		-			
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (En milliers d'EUR)					

ANNEXE 2

Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs